



Les écologistes verniolans jugent malsain que le Conseil administratif (ici la mairie) continue à gouverner seul dans sa tour d’ivoire. Laurent Guiraud

Comment sortir Vernier de l’impasse?

Politique Faute d’un Délibératif, l’Exécutif gère le fonctionnement courant de la commune, mais il ne peut lancer de nouveaux projets. Pour débloquer la situation, les Verts proposent de mettre en place un Conseil consultatif.

Rachad Armanios Textes

Et si, le temps que le Municipal puisse à nouveau siéger, l’Exécutif verniolan formait un Conseil consultatif permettant de recréer un lien politique entre lui et les partis, et de débloquer certains projets?

Cette proposition est avancée par les Verts de la commune, privée depuis juin dernier de Délibératif en raison d’une première fraude électorale, suivie d’un second scrutin en novembre dont la validation par le Conseil d’État fait l’objet d’un recours.

Car même si la justice le rejette, le Conseil municipal ne pourrait pas siéger avant plusieurs mois, craignent les Verts. Or ils jugent malsain que le Conseil administratif continue à gouverner seul dans «sa tour d’ivoire».

Présidente du parti à Vernier, Michèle Künzler précise que l’organe consultatif serait composé d’un membre de chaque parti s’étant présenté aux dernières élections. Ce «conseil des sages» permettrait au Conseil administratif d’informer les partis de ses décisions et des orientations budgétaires souhaitées; et aux partis de lui faire remonter certaines préoccupations.

L’objectif est aussi de soulager un peu la cloche sous laquelle Vernier est coincée. Car l’Exécutif et l’administration se contentent de gérer le fonctionnement courant et de concrétiser les projets votés avant la nouvelle législature.

L’Exécutif ne peut pas en proposer de nouveaux, faute d’élus pour voter les crédits. En juin, le Conseil d’État a toutefois adapté les règles pour lui permettre, après autorisation du Département cantonal des institutions et du numéraire (DIN), de prendre des décisions relevant du Conseil

«La solution imaginée par les Verts ne trouve aucun ancrage légal et fait fi de tout équilibre dans la représentation des partis, même si elle est animée d’une intention louable.»

Carole-Anne Kast
Conseillère d’État responsable du Département des institutions et du numéraire

municipal et dont l’urgence est commandée par les intérêts de la commune. Ainsi, Vernier a notamment pu adopter les douzièmes provisoires, soit le budget 2026 calqué sur celui de 2025.

Investissements freinés

En revanche, les investissements prennent un dangereux retard, selon Michèle Künzler. Elle évoque par exemple la rénovation d’écoles. Il faudrait poursuivre celle entamée à l’école des Ranches, tandis que celle des Libellules mériterait d’être démolie et reconstruite. Ne pas lancer la machine aujourd’hui compliquera les rentrées scolaires dans quelques années quand les effectifs auront gonflé.

D’autres projets en stand-by? La Verte parle de la volonté d’acheter à La Poste son bâtiment laissé vacant pour en faire une maison de quartier, de la requalification des aménagements publics dans le quartier de la Concorde ou de l’entretien du patrimoine bâti et de la rénovation thermique des bâtiments.

Les Verts jugent par exemple absurde que la Commune ne puisse poser de panneaux so-

laires alors que tous les partis sont d’accord.

Ils estiment que le Conseil consultatif pourrait donner des préavis et que si des projets font consensus, cela légitimerait le Conseil administratif à les proposer et au DIN à les approuver. Michèle Künzler invite ainsi la cheffe du DIN, Carole-Anne Kast, à interpréter la notion d’urgence de façon «moins stricte».

Un seul refus

Le Service des affaires communales (Safco) se montre «pragmatique», mais il doit agir dans les limites qu’autorise le cadre légal, rétorque la conseillère d’État socialiste.

Outre des préavis favorables liés à des naturalisations et les douzièmes provisoires, le Safco a validé trois autres décisions jugées urgentes: 420’000 francs pour assurer des aides sociales communales, 1,25 million pour compléter le crédit d’étude de la rénovation de l’école des Ranches et près de 2 millions pour le Fonds intercommunal pour le développement urbain.

Le service a dit non une fois, concernant 4,61 millions pour

«la mise en séparatif du réseau d’assainissement et le réaménagement des chemins du Grand-Champ et des Grebattes».

Les discussions en amont ont peut-être limité le nombre de demandes adressées par le Conseil administratif, reconnaît Carole-Anne Kast. Reste qu’un Conseil consultatif ne permettrait pas d’assouplir le cadre, regrette-t-elle.

«Le fait qu’un projet fasse consensus ne permet pas de le juger urgent, relève-t-elle. Car cela porte atteinte à la démocratie directe.» En effet, les décisions autorisées par arrêté départemental sont uniquement attaques par des recours judiciaires mais pas par référendum, contrairement aux décisions du Municipal.

Administration provisoire?

«La solution imaginée par les Verts ne trouve aucun ancrage légal et fait fi de tout équilibre dans la représentation des partis, même si elle est animée d’une intention louable.» La magistrate pense en outre que la justice devrait rapidement trancher le recours, tel qu’elle l’a fait à l’occasion de la première procédure. Si elle valide le scrutin, le Délibératif siégerait même en cas de recours au Tribunal fédéral. En cas d’invalidation ou si la justice devait prendre plus de temps, effectivement, estime l’élue socialiste, le statu quo ne serait plus tenable.

Le Conseil d’État prendrait alors des mesures. L’une des pistes envisagées par Carole-Anne Kast serait de nommer une «administration provisoire», dotée des compétences décisionnelles d’un Conseil municipal et par exemple formée de quelques anciens magistrats communaux qui pourrait fonctionner comme une sorte de «conseil des sages».

L’éditorial

Vernier ne peut plus être figée dans le formol

Faute de Conseil municipal, Vernier est frappée d’immobilisme. Sous la surveillance du Canton, l’Exécutif communal gère le fonctionnement courant de la cinquième ville de Suisse romande et va de l’avant avec les projets votés avant cette fin de législature maudite. Mais il ne peut en lancer de nouveaux, faute d’élus pour les voter.

Une clause d’urgence – notion appliquée strictement – lui a toutefois permis de prendre une poignée de décisions avec l’aval du Canton.

Il y a six mois, d’aucuns imaginaient peut-être que le Conseil administratif profiterait de l’absence de Délibératif pour faire passer des projets sans opposition, mais le Canton veille au grain, au point que c’est au contraire un excès de prudence que les Verts de Vernier déplorent aujourd’hui. Ils proposent d’instaurer un organe consultatif pour permettre de débloquer des initiatives faisant consensus.

Le problème touche en particulier les investissements, avec un retard dans l’entretien du patrimoine bâti (dont les écoles) qui, au lieu d’être rattrapé, se creuse. C’est une bombe à retardement.

La fraude électorale a ainsi mis Vernier dans une parenthèse démocratique et politique, y compris au niveau de l’information, car l’Exécutif n’a pas jugé utile de redoubler d’efforts de communication pour pallier ce vide.

Jusque-là, les autorités ont bricolé pour gérer cette situation inédite. Mais Vernier ne peut être figée dans le formol encore six mois. Pour imparfaite qu’elle soit, la proposition des Verts a le mérite de poser le problème sur la table.



Rachad Armanios
Rubrique Genève